



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

**Objet de la délibération**

**BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR**

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2019.02.015**

**BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR**

**Rapporteur : Thierry FALQUERHO**

Considérant que le budget 2019 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la ville.

Comme en 2018, le budget primitif n'intègre ni le résultat de l'exercice, ni les restes à réaliser. Ces derniers seront pris en compte au budget supplémentaire.

Le budget primitif du budget annexe de la chaufferie bois et du réseau de chaleur s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Rappel BP 2018	Proposition BP 2019	Rappel BP 2018	Proposition BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>	214 594,00	202 254,00	214 594,00	202 254,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	50 629,00	40 629,00	50 629,00	40 629,00
<b>TOTAL</b>	<b>265 223,00</b>	<b>242 883,00</b>	<b>265 223,00</b>	<b>242 883,00</b>

La section d'investissement prévoit les crédits pour le remboursement de l'emprunt (25 381 €), les écritures nécessaires à l'amortissement des subventions (14 702 €) ainsi qu'une somme de 546 € pour d'éventuels travaux ou acquisition d'équipements.

Les recettes de la section d'investissement proviennent des dotations aux amortissements des installations techniques (40 629 €).

Le budget de la section de fonctionnement est établi sur la base d'une production de chaleur de 2307796 kWh (moyenne des six dernières années) et d'une consommation de 800 tonnes de plaquettes valorisées à 84 € (prix estimé d'acquisition des plaquettes de bois) soit 67 200 €.

Contrairement aux années passées, il n'est plus prévu de gestion des stocks de plaquettes de bois.

Les autres dépenses concernent essentiellement :

- La maintenance des installations : 25 500 €
- L'entretien des installations 24 000 €
- Les charges financières : 11 915 €

- Les charges de personnel : 8 000 €
- Les dotations aux amortissements : 40 629 €
- Le gaz : 25 200 €

Le budget est équilibré par les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 187 550 € en légère diminution (1,2 % par rapport au budget primitif 2018 et par l'amortissement des subventions pour 14 702€.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,  
**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Chaufferie et du réseau de chaleur

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU